

MARCHES PUBLICS

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION
Maintenance des Ascenseurs de l'Université de la Réunion

Les mentions figurant dans ce modèle n'ont pas à être indiquées si elles ont été portées dans l'avis d'appel public à la concurrence.

A TRAVAUX B FOURNITURES C SERVICES

Section I - Identification de l'acheteur

1 Etat 2 Région 3 Département 4 Commune
 5 Etablissement public national 6 Etablissement public territorial 7 Autres

Section II - Nom ou raison sociale et adresse

Nom ou raison sociale de l'acheteur : UNIVERSITE DE LA REUNION		POUVOIR ADJUDICATEUR : MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE	
Adresse : 15 avenue René Cassin – CS 92003		Code postal : 97744	
Ville : Saint Denis Cedex 9		Pays (autre que la France) :	
Téléphone : 0262938054		Poste :	
Télécopieur :0262938077	Adresse de courrier électronique (courriel) : marches@univ-reunion.fr	Adresse internet (U.R.L.) :	

Section III - Objet du marché

Objet du marché : **Maintenance des Ascenseurs de l'Université de la Réunion**

Forme du marché :

- S'agit-il d'un marché à bons de commande ? Non Oui

Section IV – Lieu d'exécution ou de livraison

Lieu d'exécution : Université de la Réunion (Campus du Moufia, Sites de la Victoire, du PTU et de Bellepierre à St Denis, Campus universitaire du Sud au TAMPON, à l'IUT et de l'UFR Santé à St Pierre)

Section V – Caractéristiques principales

1) Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :

Le marché porte sur une maintenance annuelle de 31 ascenseurs répartis sur les sites de l'Université comme suit :

- Moufia : 12 ascenseurs
- PTU : 4 ascenseurs
- Bellepierre : 1 ascenseur
- La Victoire : 1 ascenseur
- Le Tampon : 5 ascenseurs
- IUT : 5 ascenseurs
- UFR Santé : 3 ascenseurs

2) Refus des variantes *Cocher cette case lorsque les variantes ne sont pas autorisées*

Section VI – Division en lots

Marché composé de 3 lots :

- lot 1 : Campus Universitaire du Moufia,
- lot 2 : Les sites de la rue de la Victoire, du PTU et de L'INSPE de Bellepierre à St Denis
- lot 3 : Campus universitaire du Sud au TAMPON, à l'IUT et à l'UFR Santé à St Pierre

Section VII – Durée du marché ou délai d'exécution

1) Durée du marché ou délai d'exécution :

12 mois reconductibles 2 fois (total : 36 mois)

2) Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services) :

Juillet 2025

Section VIII – Conditions relatives au marché

1) Cautionnement et garanties exigés : *(le cas échéant)*

.....

2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

.....

3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : *(le cas échéant)*

.....

4) Possibilité de présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements :

Non Oui

5) Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature autre que la langue française :

- espagnol danois allemand grec anglais
 italien néerlandais portugais finnois suédois
 autres : ...aucune.....

MARCHE N° 2025SASCENSE16

?

Section IX – Conditions de participation

Renseignements concernant la situation propre de l'entrepreneur, du fournisseur ou du prestataire de services et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale requise en vue de la sélection des candidatures (Application des articles 43, 44, 45, 46 et 52 du code des marchés publics) :

1) Situation juridique - références requises :

- lettre de candidature (DC1) ;
- déclaration du candidat (DC2) ;
- déclaration justifiant que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir en application des articles L. 2141-1 à L. 2141-5 du Code de la commande publique ;
- attestation sur l'honneur justifiant que le candidat n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du Code du Travail (sauf si l'imprimé DC2 en attestant a été utilisé pour la déclaration du candidat) ;
- Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat, justifiant la satisfaction aux obligations fiscales et sociales (NOTI2), ou à défaut attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents ;
- Attestations d'assurances responsabilité civile.

2) Capacité économique et financière - références requises :

- si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du (ou des) jugements prononcés à cet effet
- déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux auxquels se réfère le marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices

3) Référence professionnelle et capacité technique - références requises :

- déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années
- Lettre de candidature et habilitations du mandataire par ses contractants
- Certificats de qualifications professionnelles sur les ascenseurs ou références qualitativement équivalentes. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat. Une copie des titres d'habilitation du personnel titulaire affecté aux différentes interventions sera remise dans le cadre du marché et au responsable du service technique immobilier en cas de changement.

- Les prestations sont-elles réservées à une profession particulière ?

- Non Oui

Dans l'affirmative, référence des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

- Les candidats seront-ils tenus d'indiquer les noms et les qualifications professionnelles des membres du personnel chargé de l'exécution du marché ?

- Non Oui

Section X – Nombre de candidats

- 1) Nombre maximal de candidats admis à présenter une offre :
- 2) Nombre minimal de candidats admis à présenter une offre :

Section XI – Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction (Cocher une seule case)

- 1) Des critères énoncés dans le cahier des charges (avis d'appel public à la concurrence, lettre d'invitation)
- 2) Des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Les offres seront jugées au moyen des critères suivants pondérés :

Rang	Critères de jugement des offres
1	Prix : 50%
2	Valeur technique : 50% Suivant règle de calcul ci-dessous

La somme de chaque critère ou sous-critère donne une note sur 20

Détail valeur technique

Formation et expérience du personnel dédié au marché : (maximum 2 points)

0 point si absent

Jusqu'à 2 points (1 point pour la formation et 2 points pour l'expérience)

Qualification à intervenir sur des équipements de différentes marques (formation, agrément, certificat aptitude constructeur...) : (maximum 2 points)

0 points si absent

1 point si opérationnel à intervenir sur 50% des marques de notre parc

2 points si opérationnel à intervenir sur toutes les marques de notre parc (sous-traitance acceptée)

Nombre de machine en contrat par technicien (en incluant les machines de l'université) : (maximum 3 points)

0 points si absent

1 point si supérieur à 120 machines par technicien

2 points si compris entre 119 et 81 machines par technicien

3 points si inférieure à 80 machines par technicien

Organisation du candidat pour le suivi du contrat et qualité de la description des interventions de maintenance et de dépannage (maximum 5 points)

0 point si absent ou quasi nulle

3 points si descriptions succinctes

5 points si descriptions détaillées

Fourniture de modèle de feuille d'intervention et de feuille de maintenance (maximum 3 points)

0 point si absent ou quasi nulle

3 points si descriptions détaillées avec reprise de la gamme de maintenance pour les feuilles de maintenance

Gamme d'exploitation (maximum 2 points)

0 points si absent

2 points si gamme complétée

Planning annuel (maximum 3 points)

0 points si absent ou incomplet

3 point si complet (visites régulières, semestrielles et annuelles avec détails des éléments contrôlés dans un tableau annexe)

Le détail ci-dessus donne les informations à fournir pour atteindre ces seuils de notation ; des notes intermédiaires pourront par conséquent être appliquées.

Examen du prix

La notation des offres se fait les unes par rapport aux autres. La note de 20/20 est attribuée à l'offre la plus basse.

Le montant sur le potentiel de l'ensemble du marché sera pris en compte (3 ans).

Les notes des autres offres sont calculées par une règle de trois à partir de l'offre la plus basse.

MARCHE N° 2025SASCENSE16

Offre N = 20 - ((offre n - offre mini) / offre mini) * 20

Examen des offres

Pour chaque offre, l'Université de la Réunion procède à la vérification de l'AE sur la base des éléments communiqués dans la DPGF.
En cas d'erreurs ou de discordances l'AE prévaut.

Les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces demandées ou qui ne présentent pas des garanties professionnelles, techniques et financières suffisantes ne sont pas admises. Toutefois, le représentant de l'Université de la Réunion se réserve la possibilité de demander à tous les candidats dont la candidature ne serait pas complète de produire dans un délai de 1 jour franc toutes les pièces et/ou informations manquantes exigées par le présent règlement.

L'acheteur se réserve la possibilité de négocier avec l'ensemble des candidats.

Section XII – Procédures

1) Type de procédure :

- | | |
|-----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| 1 <input type="checkbox"/> Appel d'offres ouvert | 5 <input type="checkbox"/> Marché négocié |
| 2 <input type="checkbox"/> Appel d'offres restreint | 6 <input type="checkbox"/> Dialogue compétitif |
| 3 <input type="checkbox"/> Concours ouvert | 7 <input checked="" type="checkbox"/> Procédure adaptée |
| 4 <input type="checkbox"/> Concours restreint | 8 <input type="checkbox"/> Autres |

Section XIII – Délai d'urgence – Justification

Section XIV – Conditions de délai

Date limite de réception des offres : ... **06 juin 2025 à 16h00 (heure locale)**.

Commenté [JC1]: A modifier en fonction de la date de publication. Prévoir 3 semaines de consultation mini

LE CANDIDAT AURA A PRODUIRE UN DOSSIER COMPLET

Les candidatures et offres devront être remises par la voie électronique dans les conditions suivantes :

6.1 Conditions de la dématérialisation

Les candidatures et les offres devront être transmises avant le jour et l'heure inscrits dans le présent règlement de la consultation. L'heure limite retenue pour la réception des documents correspondra au dernier octet reçu.

Les candidatures et les offres parvenues après cette date et heure limites par voie dématérialisée seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

Les soumissionnaires devront constituer leur dossier dématérialisé en tenant compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée :

- Tous les fichiers devront être compatibles avec les formats suivants :
 - standard .zip
 - Adobe® Acrobat® .pdf
 - Rich Text Format .rtf
 - .doc ou .xls ou .ppt en version Microsoft Office 2000-2003 ou antérieurs
 - le cas échéant, le format DWF
 - ou encore pour les images bitmaps, .bmp, .jpg, .gif, png

En cas de format différent, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de rejeter les documents produits par le candidat.

- Le soumissionnaire est invité à :
 - ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".

MARCHE N° 2025SASCENSE16

- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
- traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et/ou de son offre préalablement par un anti-virus.

6.2 Modalités d'envoi des propositions

Le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance de la notice d'utilisation de la salle des consultations du site web <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit ascendant de l'accès Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.

Chacun des "dossiers" ou "répertoires" électroniques intégrés dans le "pli" électronique transmis formant la candidature ou l'offre devront être nommés de la façon suivante :

- candidature
- offre

Les candidatures et les actes d'engagement transmis par voie électronique sont chiffrés puis signés au moyen d'un certificat de signature électronique répondant aux conditions prévues par arrêté du ministre chargé de l'économie du 28/08/2006 (Chapitre II).

Les catégories de certificats de signature utilisées doivent être :

- conformes au référentiel intersectoriel de sécurité,
- et référencé sur une liste établie par le ministre chargé de la réforme de l'Etat
(Cf. : <http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/>)

Le soumissionnaire reconnaît que la signature à l'aide du certificat électronique qu'il s'est procuré vaut de sa part signature électronique au sens de l'article 1316-4 du Code civil, qui entre les parties à la même valeur juridique qu'une signature manuscrite. En cas de désaccord entre les parties, il appartient au soumissionnaire de montrer que le contenu des candidatures ou des offres qu'il a transmises a été altéré.

Le soumissionnaire devra s'assurer du chiffrement de son offre avant envoi.

Le soumissionnaire doit accepter l'horodatage retenu par la plateforme.

Toute opération effectuée sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr> sera réputée manifester le consentement du Soumissionnaire à l'opération qu'il réalise.

En cas de difficulté lors de la remise des candidatures ou offres, le candidat est invité à se rapprocher de la hotline technique au 01 76 64 74 07 ou par mail à place.support@atexo.com

Il est possible d'envoyer une copie de sauvegarde sur support papier ou sur support physique électronique. Celle-ci devra être dans une enveloppe cachetée portant la mention :

MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LA REUNION
Bâtiment B - Bureau B202 – Campus du Moufia
15 avenue René Cassin – CS92003 – 97744 - ST DENIS CEDEX 9

Offre pour :

Maintenance des ascenseurs de l'Université de la Réunion

NE PAS A OUVRIR : COPIE DE SAUVEGARDE

Elle pourra être déposée sur place contre récépissé en se présentant du lundi au vendredi sauf jours fériés, de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 à la même adresse.

Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique ou sur support papier doit faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres.

Les candidats sont informés que la copie de sauvegarde ne peut être ouverte que dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté par L'Université de La Réunion
- lorsqu'une candidature et une offre ont été transmises par voie électronique, mais ne sont pas parvenues à l'Université de La Réunion dans les délais de dépôt des candidatures et des offres ou bien n'ont pas pu être ouvertes, L'Université de La Réunion procède à l'ouverture de la copie de sauvegarde, sous réserve que celle-ci lui soit parvenue dans les délais de dépôt des candidatures et des offres.

6.3 En cas de programme informatique malveillant ou « virus » :

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme informatique malveillant est détecté par le Pouvoir adjudicateur peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

Le Pouvoir Adjudicateur reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.

Lorsque le candidat aura transmis son dossier ou document accompagné d'une copie de sauvegarde sur support papier envoyé dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres, cette copie, identifiée - si la candidature ou offre informatique n'est pas parvenue dans les délais suite à un aléa de transmission, - si la candidature ou l'offre n'a pas pu être ouverte.

Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par le maître de l'ouvrage s'il n'est pas ouvert.

- 1) Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres

Section XV – Autres renseignements

- 1) Numéro de référence attribué au marché par la personne publique :

- 2) Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels :

Les soumissionnaires auront la possibilité de télécharger les documents dématérialisés du dossier de consultation des entreprises, documents et renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le site internet :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, **EN CAS DE NON IDENTIFICATION DE LA PERSONNE LORS DU TELECHARGEMENT, EN CAS DE NON INDICATION DE LA DITE ADRESSE ELECTRONIQUE, OU EN CAS DE SUPPRESSION DE LA DITE ADRESSE ELECTRONIQUE**

- 3) Remise d'un devis descriptif et estimatif détaillé :

Non Oui

Dans l'affirmative, valeur contractuelle du devis : Non Oui

- 4) Contenu du dossier de la consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public ; ex. : règlement de la consultation, acte d'engagement, cahiers des charges, annexes, cahier des clauses particulières, programme, autres pièces...etc.) :

- Le cadre d'acte d'engagement
- Le règlement de la Consultation
- Le cahier des clauses administratives particulières
- Le cahier des clauses techniques particulières
- Le cadre de décomposition global et forfaitaire
- Les annexes
- Les BPU

- 5) Renseignements complémentaires (le cas échéant) :

Personne à contacter pour les renseignements d'ordre administratif :

Responsable de la cellule des marchés : M. LE GAC Hélori 0262 93 80 54

MARCHE N° 2025SASCENSE16

Personne à contacter pour les renseignements d'ordre technique :

M.JANAC : 06.92.66.40.25 / 0262.93.80.58 / jean-luc.janac@univ-reunion.fr
M.BARLIEU : 0262.93.84.60 / frederic.barlieu@univ-reunion.fr

- Possibilité de réaliser des visites à partir du **19/05/25** (prise de rdv à faire par le candidat)

Pour le site du Tampon :

M.PAYET au 06 92 76 71 64 / jean-michel.payet@univ-reunion.fr

Copie M. NATIO / jean.natio@univ-reunion.fr

Copie M. JANAC / jean-luc.janac@univ-reunion.fr

Pour le site de l'IUT et de l'ESIROI :

M. NOEL au 06 93 88 00 51 / david.noel@univ-reunion.fr

Copie M.ROUVEL / miguel.rouvel@univ-reunion.fr

Copie M. JANAC / jean-luc.janac@univ-reunion.fr

Pour le Campus du MOUFIA :

Pour le site de BELLEPIERRE

Pour le site de la rue de la VICTOIRE

Pour le site du PTU

M. JANAC au 06 92 66 40 25 / jean-luc.janac@univ-reunion.fr